

Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **72 (1927)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la direction générale des opérations. Enfin, l'exercice du commandement supérieur des forces interalliées est réglé, par accord, entre les gouvernements intéressés.

Tel est l'ensemble de la loi d'organisation générale pour notre armée d'après-guerre. L'avenir dira ce qu'elle vaut. Mais dès maintenant, il ne semble pas difficile de prévoir ses lacunes : d'avoir voulu en faire un cadre pour la nation armée, on s'est peut-être un peu trop désintéressé de la valeur et de l'entraînement de la force permanente ; en particulier, le commandement des grandes unités sera désormais préparé à sa tâche du temps de guerre dans des conditions sensiblement inférieures à celles réalisées dans la période comprise entre 1870 et 1914.

Rançon du renoncement à la course aux armements. On ne saurait mieux marquer les intentions pacifiques dont s'inspire, dans sa législation, la France d'aujourd'hui.

INFORMATIONS

A propos de désarmement naval.

La conférence du désarmement naval a échoué. — Pourquoi ? Parce que les participants partaient de points de vue absolument différents.

Les Américains ont une mentalité de nouveaux riches. Déjà Wilson a dit en 1916 : « Si les Anglais nous embêtent, nous construirons une flotte plus forte que la leur et nous agirons à notre guise. » Je ne crois pas me tromper en disant que c'est dans cet esprit que les délégués américains sont venus à la conférence. Les moyens financiers de leur pays lui permettent de se payer cette fantaisie.

Les Anglais, par contre, ont pour principe de ne faire de concessions à personne en matière navale. L'empire britannique ne peut exister que s'il a la maîtrise des mers. *Britannia rule the waves. Amen.*

Il va de soi que sur ces bases il n'y a pas moyen de discuter. On aurait pu s'écrire cela en cinq minutes au lieu de palabrer deux mois à Genève, sachant d'avance que l'on ne se ferait aucune concession mutuelle.

Que va-t-il en résulter ? Probablement rien du tout. Les Etats-Unis continueront à construire des croiseurs aussi grands et aussi nombreux qu'il leur plaira. Les Anglais en construiront de plus nombreux, mais plus petits. Ça fera marcher la grosse industrie et ça occupera les chômeurs. Dans quelque dix ans, toute cette ferraille

ne vaudra plus grand'chose et on tiendra une nouvelle conférence pour décider si l'on veut continuer à en fabriquer ou non.

Les Anglais et les Américains sont gens bien trop pratiques pour songer à se faire la guerre à propos de ça. Bien au contraire, ils uniront plutôt, un jour, leurs formidables flottes pour écraser toute concurrence économique.

Le vieux principe anglais était : « La flotte anglaise plus forte que n'importe quelles deux flottes étrangères réunies. »

Le nouveau principe anglo-américain pourrait bien devenir : « Nos deux flottes plus fortes que toutes les autres réunies. »

Il ne s'en faut déjà plus de beaucoup.

La question du désarmement général reste intacte, ni les Etats-Unis ni l'Empire britannique n'ayant une armée susceptible de jouer un rôle décisif dans un conflit terrestre. Trafalgar n'a empêché ni Austerlitz ni Jéna. Toutes les flottes du monde ne sauraient empêcher les Français d'aller à Berlin ni les Allemands à Paris.

Cela dit du point de vue purement militaire. Si, par contre, on regarde la question du point de vue économique, qui est le seul décisif, on doit considérer l'échec de la conférence du désarmement naval comme un encouragement au désarmement terrestre.

En effet, à quoi serviraient aux terriens leurs victoires continentales sauf à les affaiblir économiquement et à mettre vainqueurs et vaincus encore plus sûrement sous la domination économique des grandes puissances navales, maîtresses de la mer et par conséquent presque inattaquables ?

Que les terriens mettent donc de côté leurs vieilles rancunes et se donnent la main pour travailler à leur relèvement et leur développement économique, de façon à pouvoir soutenir avec quelque chance de succès la concurrence des puissances maritimes !

Que chacun se fasse sa place au soleil et laisse son voisin en faire autant.

Que chacun conserve une petite armée coloniale, si le cœur lui en dit.

Qu'au surplus, chacun se contente d'une bonne milice à la Suisse, assez forte pour inspirer le respect aux chercheurs de querelles du dedans et du dehors, et pour maintenir les peuples en bonne santé physique et morale.

Telles sont les réflexions que m'inspire l'échec de la Conférence du désarmement naval.

L.

AÉRO-CLUB SUISSE (SECTION ROMANDE).

Pour donner aux officiers la possibilité de s'intéresser directement au développement de l'aviation suisse, notre comité vient de décider

la création d'un concours ouvert à tous les membres de l'Aéro-club suisse et aux officiers suisses, doté de plusieurs prix en nature : coupes, channes, gobelets, etc.

Nous désirons créer au sein de notre Section et chez les membres de l'Aéro-club suisse en Suisse romande un mouvement d'intérêt général en faveur de l'extension de l'aéronautique marchande, partant de l'idée aérienne chez nous.

En conséquence, nous invitons tous nos lecteurs à préparer le travail suivant :

L'Aéronautique commerciale.

a) Une compagnie de transports aériens doit-elle utiliser différents types d'avions, les uns uniquement pour la poste aérienne (avionnettes), les autres pour le service des passagers, ou doit-elle employer un seul type d'appareil ?

b) Développer l'utilité de l'aviation marchande à l'égard de *l'aviation militaire*.

c) Y a-t-il supériorité du dirigeable ou de l'avion pour les services aériens sur de grandes distances ?

d) L'avenir de l'aviation commerciale en Suisse : que faudrait-il faire pour la développer encore ?

e) Que pensez-vous du parachute ?

Le concours est ouvert jusqu'au 30 octobre 1927. Les participants pourront illustrer leur travail de croquis ou photographies.

Le jury, composé de spécialistes, sera désigné ultérieurement ; il établira la valeur des travaux, le classement des participants et décernera les prix.

Le meilleur travail sera publié par *l'Aéro-Revue Suisse*, organe officiel de l'Aéro-club suisse et, s'il offre un intérêt militaire, par la *Revue militaire suisse*.

Instructions : 1^o S'inscrire immédiatement à notre secrétariat, case ville 13741, Lausanne.

2^o Envoyer les travaux jusqu'au 30 octobre 1927, au plus tard,

3^o Les écrire à la machine, en double.

4^o *Le concours est ouvert également aux personnes non membres de l'Aéro-Club suisse à raison d'une inscription de 5 fr. lors de l'envoi du travail. (officiers non sociétaires : 3 fr.)*

Nous espérons que cette innovation intéressera la majorité de nos lecteurs et recommandons à chacun de participer à ce concours aérien.

Pour le Comité :

Le Secrétaire :

Lieut. Ernest NAEF.

Le Président :

1^{er} lieut. Paul HUGUENIN.